## RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup> EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Annick Corbeil	1.1	Maire	11 599	5 799	5 689	2 844
Anolise Breault	1.2	Conseiller	4 178	1 933	104	52
Sylvain Lafrenaye	1.3	Conseiller	3 866	1 933	762	381
Francis Grégoire	1.4	Conseiller	3 866	1 933	850	425
Richard Hébert	1.5	Conseiller	3 866	1 933		
Jacynthe Potvin	1.6	Conseiller	3 866	1 933		
Pierre Letendre	1.7	Conseiller	3 866	1 933		

## Note

<sup>1.</sup> Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).